



Note d'information

ONF Fontainebleau - septembre 2012



Consignes de sécurité liées aux animaux sauvages en forêt



Des apports de nourriture artificiels ?

Pendant une forte pénurie de fruits forestiers ou pour éviter les pénétrations régulières des animaux sauvages, des apports de nourriture artificiels (maïs) peuvent être réalisés.

Dans ces cas d'extrême urgence, l'ONF en assure l'organisation et la mise en oeuvre en forêt domaniale. Les lieux d'apport sont ainsi définis dans le but de maintenir les animaux au coeur des forêts.



Prévention des risques d'accidents de la circulation

Cerfs, chevreuils et sangliers traversent régulièrement les routes. En effet, chaque année des accidents de la route dus aux animaux sauvages sont constatés dans la région Ile-de-France notamment dans les traversées de forêts. Dans la majorité des cas, les dégâts ne sont que matériels mais ils peuvent être parfois plus graves.

Afin de prévenir au mieux les risques d'accident, il est donc important de rappeler à chaque automobiliste d'être très vigilant :

- pendant la traversée de la forêt (en particulier dans les zones signalées) ;
- à la tombée de la nuit et jusqu'au lever du jour ;
- au cours des périodes de chasse (de novembre à février) où les déplacements du gibier sont plus importants.

Dans ces zones et périodes à risques, l'Office national des forêts invite à la plus grande prudence et recommande de réduire sa vitesse, d'augmenter les distances de sécurité entre les véhicules et d'être particulièrement attentif à l'environnement de la route (yeux brillants). En cas de surgissement d'un animal, il est conseillé d'être extrêmement attentif car les sangliers et les cervidés se déplacent souvent en groupe. Par ailleurs, il ne faut pas essayer de l'éviter, un choc frontal est moins dangereux qu'une perte de contrôle avec un risque de collision (arbres, véhicule).

En cas d'accident important, il est nécessaire de prévenir les services d'urgence : le 17 ou le 112.

Les animaux sauvages ne s'approprient...pas !

Pour « mieux les observer » ou « les aider à passer l'hiver », il arrive parfois que certains usagers de la forêt attirent les sangliers et les chevreuils en les nourrissant. Laisser des déchets alimentaires en lisière de forêt ou nourrir ces animaux sauvages, c'est provoquer chez eux des comportements imprévisibles et parfois dangereux pour l'homme. Ne fuyant plus, ils quittent la forêt et peuvent se rapprocher des zones urbaines dans l'espoir d'y trouver à manger.

Cette attitude peut avoir des conséquences catastrophiques en terme d'accidents de la circulation, de dégâts aux propriétés et pour l'évolution de la faune elle-même : elle est donc à proscrire.

Comme ces animaux se nourrissent des ressources du milieu dans lequel ils vivent, leur alimentation doit se faire en forêt.



information

Les sangliers ne s'apprivoisent pas...

Nourrir les animaux sauvages à proximité des villes, c'est provoquer chez eux des comportements imprévisibles susceptibles d'être dangereux pour l'homme.



Que se passe-t-il ?

Les animaux sauvages (sangliers, etc) peuvent être tentés de se rapprocher de la ville dans l'espoir d'y trouver à manger. Cette attitude peut avoir des conséquences catastrophiques en terme d'accidents de la circulation, de dégâts aux propriétés et pour l'évolution de la faune elle-même.

Pour qu'ils restent sauvages, ils doivent se nourrir en forêt.



Office National des Forêts